

Bilan des délégations CNRS 2010

P. Dehornoy, INSMI-CNRS

Le nombre de demandes parvenues au CNRS après transmission par les universités était 222. Le nombre de demandes acceptées a été 166, soit 75% des demandes, réparties en 44 délégations d'une année et 122 délégations d'un semestre, représentant un total de 105 années. Ce chiffre est à comparer aux 71 années attribuées en 2009-10, et marque donc une forte augmentation (+48%).

Sélection des candidats

L'examen des dossiers de candidature a été effectué en mars-avril par un comité comprenant cinq membres de la section 01 du Comité National et un représentant de la direction de l'INSMI. Les principaux critères retenus ont été, outre la qualité scientifique des dossiers, l'existence d'un projet clairement décrit. Un tel projet peut être de nature très variée : organisation ou participation à un semestre spécial, voyage scientifique, travail en collaboration dans un autre laboratoire, mise en place d'une collaboration interdisciplinaire, mobilité thématique, tâche collective spécifique, préparation d'une HDR, etc., l'essentiel étant que la délégation soit justifiée par autre chose que la simple poursuite de l'activité courante (néanmoins 100% des dossiers classés A en qualité scientifique pure ont obtenu une délégation)

L'analyse disciplinaire des candidatures montre une bonne répartition sur tous les domaines des mathématiques. Les taux de succès sont comparables dans toutes les disciplines, avec un léger avantage en probabilités-statistiques tenant probablement au fait que les dossiers présentés dans ces domaines incluaient plus souvent un projet clair.

L'analyse géographique des dossiers montre des disparités régionales, les taux de succès se répartissant entre 50% et 100% des demandes. Indépendamment de fluctuations non significatives, ceci peut refléter le fait que certains laboratoires opèrent une présélection des dossiers et/ou apportent une aide à leurs membres pour monter des projets intéressants, ce qui, si c'est le cas, apparaît une initiative à encourager.

Reconduction des délégations

Nous souhaitons qu'un maximum de collègues puissent bénéficier de délégations CNRS. Par conséquent, il est exceptionnel qu'une délégation soit reconduite et, plus généralement, la date de la dernière délégation obtenue est un critère important pour l'obtention d'une nouvelle délégation. Nous avons noté qu'une importante proportion des candidatures 2010 était déposée par des collègues ayant obtenu des délégations au cours des cinq dernières années : nous nous réjouissons de la qualité de ces dossiers, mais nous rappelons que les délégations ne sont pas réservées à quelques habitués et nous encourageons tous les collègues à candidater, dès lors qu'ils ont un projet.

Cas particulier des UMI (unités mixtes internationales)

D'une façon générale, une délégation au CNRS peut être l'occasion d'une affectation temporaire dans un autre laboratoire que le laboratoire d'origine : autre laboratoire de l'INSMI, mais aussi laboratoire relevant d'un autre institut du CNRS. Le cas des UMI est particulier : l'INSMI a six unités de ce type (Eindhoven, Moscou, Rio, Santiago, Vancouver Vienne) et des chercheurs peuvent y être affectés ; par contre, par suite des compensations salariales attachées à ces affectations, leur coût est élevé pour le CNRS et, en conséquence, le nombre de possibilités est très limité. La sélection des personnels affectés en UMI (chercheurs statutaires ou enseignants-chercheurs en délégation) est opérée par la direction de l'INSMI en concertation avec la direction des UMI concernées, et est indépendante de l'attribution des délégations. Il peut donc se faire qu'un enseignant-chercheur obtienne une délégation pour un projet de séjour en UMI, alors que l'affectation dans l'UMI s'avère impossible. Dans ce cas, le collègue reste affecté dans son laboratoire d'origine, une visite dans l'UMI souhaitée étant alors envisageable sous la forme d'une mission (éventuellement de longue durée) ; une autre possibilité est de renoncer à la délégation pour retenter sa chance une année ultérieure. Par ailleurs, un principe à connaître est que les affectations en UMI ne sont pas reconduites au-delà d'un an.

Prévisions 2011, recommandations

La pression sur les demandes de délégation a été relativement faible en 2010 du fait de l'augmentation (tardivement connue) du nombre de possibilités. Il n'y a aucune raison d'espérer une augmentation nouvelle dans le futur, et on peut donc s'attendre à ce que le processus devienne plus sélectif. Comme annoncé plus haut, la qualité des projets sera un élément essentiel d'appréciation.

Par ailleurs, en ce qui concerne les projets de séjour à l'étranger, il est indispensable que les candidats prennent contact à l'avance avec les directions des UMI concernées, étant donné que les affectations dans ces unités ne peuvent se faire qu'avec l'appui de celles-ci.